

Image not found or type unknown



Concerne une interprétation

Par **daniel1304**, le **10/01/2009** à **16:38**

pariente@netcourrier.com a écrit :

je suis en Surendettement , après avoir passer devant le juge de l'exécution , j'ai reçue une notification ou il est inscrit :

Déclare recevable le recours formé par La Résidence Urbaine de France à l'encontre des mesures recommandées par la commission de Surendettement

je ne comprend pas ce que peu signifier La Résidence Urbaine de France , je n'ais jamais eu de créancier dans l'immobilier , comment dois-je l'interpréter
merci